

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : 03

Convocation : 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BATAILLE Anne, Mme BALANGER Murielle, Mme BERGES Danielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René et Mme PROFFIT France.

Absent(s) : Mme DA COSTA Noria.

Procuration(s) : Mme PAJOT Christine donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme PROFFIT France.

Mme SOLA Sylvie donne procuration à M LAVILLE René.

Mme EL HOUR Hayat a été nommée secrétaire de séance.

---

**05 / 2022 - OBJET : BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Président propose de prendre une décision modificative N°1 sur le budget primitif 2022 afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement. Suite à l'encaissement de recettes supplémentaires de 210,00 €, il convient d'augmenter les dépenses au chapitre 11 pour équilibrer la section :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6281 Concours divers (cotisations ...)	73,00 €	7713 Libéralités reçues	210,00 €
6574 Sub. fonc. Asso.	100,00 €		
6232 Fêtes et cérémonies	37,00		
<b>TOTAL</b>	<b>210,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>210,00 €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget primitif 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,  
Le 4 novembre 2022,

Le Président,

Rene LAVILLE

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20221103-DE  
Date de télétransmission : 04/11/2022  
Date de réception préfecture : 04/11/2022

